

France-Paris: Repair and maintenance services of measuring apparatus

OJ S 84/2023 28/04/2023

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: minarm/Dmaé

Postal address: direction de la Maintenance Aéronautique - balard Parcelle Victor, 60
boulevard du général Martial Valin Cs21623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

For the attention of: M. le sous-directeur achats de la Dmaé

E-mail: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 533897825

Internet address(es):

General address of the contracting authority/entity: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Additional information can be obtained from:

Official name: dmaé/Sda/Cqc

Postal address: 223, rue de Bègles - cS 21152

Town: Bordeaux

Postal code: 33068

Contact person: Acheteur « MCO SÉPHIRA »

E-mail: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 533897825

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: la présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires - "D) ModalitéS de transmission des plis"

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

maintien en condition opérationnelle des systèmes météorologiques SÉPHIRA

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 26: Other services

Main site or place of performance: la livraison des fournitures, objet du présent marché, et l'exécution des prestations de service y afférentes seront effectuées sur plusieurs sites étatiques en France métropolitaine, et le cas échéant, dans les locaux du titulaire et de ses éventuels sous-contractants

II.1.3. Information about framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

le marché a pour objet le maintien en condition opérationnelle des systèmes météorologiques Séphira.

Le parc à soutenir se compose de 9 systèmes météorologiques SÉPHIRA (Station d'élaboration de Profils atmosphériques et de Radiosondages pour l'artillerie sol-sol), leurs outillages et rechanges associés. Le système SEPHIRA est intégré dans des PVP (Petit Véhicule Protégé). Un système SEPHIRA comprend notamment les équipements suivants :

- Stations de radiosondage ;
 - Stations d'observations météorologiques ;
 - Postes de travail météorologiques ;
 - Systèmes de télécommunications.
- les principales prestations à réaliser sont les suivantes :
- Maintenances préventives et correctives sur site ;
 - Réparations en usine ;
 - Fourniture de rechanges ;
 - Gestion de la configuration ;
 - Gestion de l'obsolescence ;
 - Traitement des faits techniques ;
 - Soutien des logiciels systèmes et applicatifs et maintien en condition de sécurité.

Le soutien des PVP est hors périmètre.

le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-1, R. 2324-3, R. 2361-1, R. 2361-8 à R. 2361-12 du code de la commande publique.

Le présent projet de marché comprend à la fois des prestations forfaitaires et d'autres prestations susceptibles d'être commandées par bons de commande en application de l'article R. 2362-8 du code de la commande publique.

Prestations sur provision :

En application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique, le marché pouvant présenter des aléas techniques importants, il comportera une part de fournitures et services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le marché public initial. la présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

II.1.6. CPV code(s)

50411000 Repair and maintenance services of measuring apparatus, 50660000 Repair and maintenance services of military electronic systems

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

la consultation porte sur le soutien global de 9 systèmes météorologiques SÉPHIRA (Station d'élaboration de Profils atmosphériques et de Radiosondages pour l'artillerie sol-sol), leurs outillages et rechanges associés. Le système SEPHIRA est intégré dans des PVP (Petit Véhicule Protégé)

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: en application des dispositions de l'article R. 2313-2 du code de la commande publique, le marché pourra comporter une ou plusieurs tranche(s) optionnelle(s) selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de consultation. Les prestations faisant l'objet de tranches optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. L'Acheteur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

sans objet

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, etc.) est conforme aux dispositions des articles L. 2391-2 à L. 2392-10, R. 2391-1 à R. 2391-10, R. 2391-16 à R. 2391-28 et R. 2393-24 à R. 2393-40 du code de la commande publique.

le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles R. 2392-10, R. 2392-12 et D. 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des

services industriels de l'armement (Acsia) - le Vendôme III - 11, rue du Rempart - 93196 noisy le grand cedex.

Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

1°) en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2°) en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et le terme des négociations si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase candidature. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

De plus les dispositions des articles R. 2142-23 et R. 2342-14 du code de la commande publique s'appliquent

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

le marché pourra comprendre des engagements en matière de sécurité d'approvisionnement et de localisation sur le territoire des États membres de l'union européenne ou des parties à l'espace économique européen du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché, maintenir ou moderniser les produits acquis, conformément aux articles L. 2112-4, R. 2312-4 et R. 2351-15 du code de la commande publique. Ces engagements permettront notamment, en cas de crise, de garantir la satisfaction des besoins commandés de manière ferme, et de répondre à d'éventuels besoins supplémentaires.

Des dispositions particulières supplémentaires sont renseignées à la rubrique Vi.3)

Informations complémentaires - h) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: chaque candidat (ou groupement) doit fournir les éléments listés ci-dessous, sous peine du rejet de sa candidature (en outre l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour obtenir le marché).

Le candidat doit :

-Renseigner impérativement dans leur intégralité les formulaires Dc1 et Dc2 dans leurs dernières versions, accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;

- Transmettre une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Fournir tout renseignement justifiant de sa nationalité et de son aptitude professionnelle, conformément aux alinéas 2° et 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique ;
- Pour le candidat établi en France : fournir le numéro unique d'identification (Siren) ;
- Pour les candidats établis à l'étranger :

Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, fournir l'un des documents suivants :

- A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- C) pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre ;

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société ;

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi.)

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, un sous-traitant est un opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ".

Chaque sous-traitant doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur et renseigner impérativement le formulaire de déclaration de sous-traitance (Dc4) dans sa dernière version accessible sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: le candidat doit indiquer les informations demandées ci-après à la rubrique F du formulaire Dc2 précité.

Le candidat doit fournir :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global et du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: sans objet

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: sans objet.

Minimum level(s) of standards possibly required: sans objet

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

le candidat (ou le groupement) doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences et des moyens techniques pour la réalisation du marché au regard des quantités indicatives précisées au paragraphe li.2.1) et pour faire face à une augmentation de ces besoins en cas de crise. À ce titre, le candidat (ou le groupement) peut joindre à sa candidature :

- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Une déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, en lien avec l'objet du marché.

- une description des qualifications des personnels, de la documentation de maintenance, de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique et des procédures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité des prestations d'entretien et/ou de formation de son entreprise et ses sources d'approvisionnement dont il dispose pour exécuter le marché objet de la consultation ;

- L'Indication de la localisation des moyens industriels du candidat et de ses sous-contractants prévus pour réaliser les prestations ;

- Une description des sources d'approvisionnement dont le candidat dispose pour exécuter le marché public pour faire face à d'éventuelles augmentations des besoins de l'acheteur par suite d'une crise ou pour assurer la maintenance, la modernisation ou les adaptations des fournitures faisant l'objet du marché public avec indication de leur implantation géographique lorsqu'elle se trouve hors du territoire européen ;

- Ou tout autre élément permettant de démontrer ses compétences dans le domaine indiqué ; Par ailleurs, le candidat doit apporter la preuve :

- Qu'il dispose d'un système d'assurance qualité en lien avec l'objet du marché. À ce titre, il joindra à sa candidature soit une copie du certificat en cours de validité justifiant d'un niveau d'assurance qualité ISO 9001 ou équivalent dans sa version la plus récente (ou AQAP 2110), précisant le périmètre de la certification soit, à défaut, une présentation du manuel d'assurance qualité de l'entreprise ;

- Qu'il dispose d'une démarche environnementale, en transmettant soit une copie du certificat justifiant d'un niveau de management environnemental ISO 14001 ou équivalent en cours de validité pour un périmètre cohérent des prestations du marché, soit, à défaut, une copie du manuel environnemental de l'entreprise.

Minimum level(s) of standards possibly required

sans objet

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-contractants au sens de l'article L. 2393-1 du code de la commande publique), il doit justifier

de la même manière les capacités de ces opérateurs et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique.
Minimum level(s) of standards possibly required
sans objet

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DMAé-23-MNCAP-006

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

8.6.2023 - 12:00

IV.3.5.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

a) Opérateurs économiques des pays tiers ; ou ;
eee :

Conformément ; article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers ; union européenne ou ; espace économique européen.

b) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des Armées :

Les prestations dues au titre du présent projet de marché, sont susceptibles de nécessiter l'accès ; une ou plusieurs catégories d'emprises suivantes : un terrain militaire clos, un point d'importance vitale (Piv), une zone protégée, une zone réservée, une zone ; régime restrictif, une zone nucléaire d'accès ; régime.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale ; interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite ; IGI 1300 ; dans la suite du texte - arrêté ; du 9 août 2021 portant approbation de ladite instruction), de l'instruction ministérielle n° 900 relative ; la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dite ; IM 900 ; dans la suite du texte - arrêté ; du 15 mars 2021 portant approbation de ladite instruction), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Le projet de marché, faisant l'objet du présent avis préalable, pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sécurité ; ; gard des personnes physiques et morales extérieures au ministère des Armées qui seraient amenées ; intervenir sur une emprise du ministère des Armées ; Es au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable ; l'accès aux sites sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu par chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas ; Chant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou de son représentant du site visé ; pour connaître les obligations prévues en matière d'accès. Dans l'hypothèse d'un accès ; des zones relevant de régimes différenciés, le régime le

plus rigoureux sera mis en oeuvre.

c) Contraintes liées à la protection du secret par la vue pour le marché. Le projet de marché objet du présent avis est sensible, conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 de l'IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale et de l'article 900 relative à la protection du secret et des informations de diffusion restreinte et sensibles.

La personne morale candidate au présent projet de marché sensible pourra faire l'objet d'une enquête administrative pour le renseignement et la sécurité dans les conditions prévues au point 3.9 de l'article 900.

En raison du caractère sensible du marché, les personnels (notamment du titulaire, d'un sous-traitant ou de tout autre opérateur économique) devant exécuter le marché sur site du ministère des Armées, feront l'objet d'une enquête administrative pour le renseignement et la sécurité sur la base d'informations préalablement transmises à l'administration.

d) Modalités de transmission des plis (hors Éléments relatifs à la protection du secret) :

En application des articles R. 2332-9 et R. 2332-16 du code de la commande publique, la transmission électronique des plis de candidatures et des plis d'offres est autorisée.

Les plis peuvent être transmis soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (Place), soit sur support physique (papier, CD-ROM, clé USB).

Nota : la signature électronique des documents remis au stade des candidatures n'est pas obligatoire. Les dispositions relatives à la signature électronique s'appliquent aux candidats souhaitant signer volontairement les documents remis au titre de leur candidature. Les autres dispositions relatives aux conditions d'envoi des plis par voie électronique sont applicables à l'ensemble des candidats.

Conditions d'envoi des plis par voie électronique :

1) modalités de téléchargement

Le dossier de consultation des entreprises pourra être téléchargé sur la plate-forme des achats de l'État (Place) accessible depuis www.marchespublics.gouv.fr ou via les portails www.armements.gouv.fr et www.achats.defense.gouv.fr. Ceci peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du dossier de consultation des entreprises (Dce), soit en téléchargement anonyme.

Pour être informé des Changes avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des Changes avec la PLACE marchespublics.gouv.fr soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises. Cette procédure est constituée d'une phase de remise de candidatures et d'une phase de remise d'offres.

Nota : après sélection des candidats, pour accéder au DCE pour remettre leurs plis d'offre, les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique.

2) transmission des dossiers

Les opérateurs économiques désirant transmettre leurs plis par voie électronique ou sur support physique électronique devront :

-d'une part, se procurer un certificat numérique conforme à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr ;
-d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique pour effectuer leur dépôt électronique.

Le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la PLACE accessible depuis www.marchespublics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.armements.gouv.fr.

Deux modes de réponse sont alors possibles :

-une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer les éléments de sa candidature sous la forme d'un dossier compressé (&Quivalent Zip) qui sera donc signé lors de la soumission, et éventuellement d'autres documents ; signature propre comme le Dc1 qui doit être aussi signé individuellement (documents qui seront mentionnés dans le règlement de consultation) ;
-une réponse pas expresse permettant à l'utilisateur de signer les fichiers composant son dossier de candidature individuellement puis de soumettre sa réponse. Ainsi, l'opération de signature des pièces est dissociée de l'opération de soumission du pli. Les pièces auront toutes les signatures en amont par la personne ayant pouvoir d'engager la société, il n'est donc pas nécessaire dans ce mode de réponse que la personne déposant la candidature sur la plate-forme dispose d'un certificat de signature électronique. L'acte d'engagement pour la phase offre doivent être signés individuellement avant d'être intégrés au pli.

Nota 1 : Pour être informé des changements avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des changements avec la PLACE nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 2 : Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique signé, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place), soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse express, soit en amont de l'envoi pour le mode de réponse pas expresse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite.

Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes ;

-Produire des formats de signature Xades, Cades, Pades ;
-Fournir la procédure et/ou les moyens techniques permettant la vérification

de la validité ; de la signature conformément ; du 22 mars 2019 relatif ; la signature ; Electronique des contrats de la commande publique. Plus précisément, le candidat utilisant un outil de signature autre que celui proposé ; par la plateforme PLACE ou celui intégré ; dans l'outil ; Acrobat reader dc ; doit fournir le logiciel de vérification de validité ; de la signature (ou le lien Internet permettant d'y accéder, selon le fournisseur de certificat) permettant de vérifier les ; L' ; Ments listés ; l' ; article 5 de l'arrêté ; pr ; cit ;.

Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission ; Electronique ou l'envoi sur support ; Electronique des plis (candidatures) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2016, Excel 2016, Powerpoint 2016, pdf, jpg, zip (winzip, filzip, etc.) ou ; Equivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. ; d' ; faut, le candidat choisit l'envoi papier.

Les opérateurs ; Conomiques, choisissant de transmettre leur réponse par voie ; Electronique, ont la possibilité ; de remettre une copie de sauvegarde sur support physique ; Electronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé ; doit impérativement et de manière ; lisible comporter la mention ; copie de sauvegarde ;.

En cas de difficultés sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place), une assistance téléphonique est mise ; la disposition des entreprises. Pour y avoir accès, les entreprises doivent au préalable renseigner un formulaire de demande d'assistance en ligne accessible via l'onglet ; Aide ;.

Conditions d'envoi des plis par voie postale ou par porteur :

Les enveloppes seront adressées par tout type d'envoi clos permettant de d' ; terminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Les dossiers de candidatures, pour être recevables, doivent impérativement parvenir au plus tard ; la date et l'heure limites de réception des actes de candidatures.

Sont acceptées :

- les lettres recommandées avec accusé ; de réception envoyées ; l'adresse suivante : Dma ; Sda ; Cgc - 223, rue de B ; Gles - cs21152 - 33068 Bordeaux Cedex ;

- les candidatures remises par porteur sur la base aérienne 106, Dma ;, Sous-Direction achats, Cellule gestion des contrats, 227 avenue de l' ; argonne, CS 70037, 33693 merignac cedex

Heures de réception des plis par porteur :

Du lundi au jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00 et le vendredi : 9h00 - 12h00

Les plis contenant les candidatures doivent parvenir ; la cellule gestion des contrats de la sous-direction achats de la Dma ;. Ils comporteront, outre l'adresse ; les candidatures doivent être transmises, la mention suivante : ; Maintien en condition opérationnelle des systèmes matériels ; orologiques S ; Phira - ne pas ouvrir ;.

Les envois des candidatures et offres par télécopie et par messagerie ; Electronique ne sont pas acceptés.

e) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité ; des offres sera défini dans le dossier de consultation des entreprises (Dce).

f) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché ; :

Localisation :

Conformément à l'article L. 2312-1 du code de la commande publique, les documents de la consultation pourront comprendre des exigences relatives à la localisation sur le territoire des États membres de l'union européenne ou des parties à l'espace économique européen des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché, maintenir ou moderniser les produits acquis.

Langue :

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée du marché :

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif.

Fausse déclaration :

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné, au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 26 avril 2023.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 4

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Internet address: [http://paris.tribunaladministratif](http://paris.tribunaladministratif.fr)

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris (voir coordonnées ci-dessus).

VI.5. Date of dispatch of this notice

26.4.2023